CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille JEAN GION-PAUCHANT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Pierre-Emmanuel GION, veuf en premières noces de Dame Françoise VERAEGEN, et en secondes noces de Dame Céline HESPEL, décédé à Roubaix, le lundi 9 juillet 1900, dans sa 72e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux vigiles qui seront chantées le mardi 10 juillet, à cinq heures et demie, et aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mercredi 11 juillet, à neuf heures, en l'église St-Sépulcre, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Croix pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Watt, 3.

Les amis et connaissances de la famille NORMAND-HESPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Arthur-Etienne Normand**, négociant en vins et spiritueux, décédé à Roubaix, le 8 juillet 1900, dans sa 46e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 11 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de fer, 7.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 11 juillet 1900, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jean-François Tiers**, membre de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, décédé à Roubaix, le 8 juin 1899, dans sa 85e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54575

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 20 juillet 1900
Présidence de M. Martin, vice-président.
Assesseurs : MM. Bouillon et Villette, juges.

UNE VENGEANCE. — M. Soetens, négociant de chaussures à Roubaix, avait employé, pendant quelque temps, un sieur Louis Dubaillon, 44 ans, ouvrier cordonnier. Dubaillon n'était pas le modèle des employés, et son patron, lassé enfin de sa paresse, le congédia dernièrement.

Pendant quelques semaines, l'ouvrier battit le pavé à la recherche de travail, mais sa flemme persistante l'empêcha de trouver de l'occupation. C'est alors qu'il en vint aux expédients. Connaissant un des fournisseurs en gros de son ex-patron, Dubaillon lui écrivit une lettre signée « Soetens » par laquelle, M. Lefebvre, négociant à Lille, était prié de remettre au porteur une douzaine et demie de tiges de bottines, valant une soixantaine de francs. C'est ainsi qu'un employé de M. Lefebvre reçut la visite et la lettre signée « Soetens » que lui apporta un jeune homme envoyé par Dubaillon. La commande fut exécutée, et Dubaillon, mis ainsi en possession de la marchandise, tenta d'en faire son profit en la vendant à vil prix par petite quantité. Son procédé malhonnête ne lui réussit guère, car il s'adressa à un brave homme, M. Debruyne, qui, étonné du bon marché exceptionnel de l'article, mit la police au courant. Louis Dubaillon ne trouvera pas son avantage en cette affaire : la justice s'est, en effet, occupée de ses antécédents, et il est apparu que le maladroit escroc qui nous occupe était titulaire de trois condamnations, dont deux à trois et six mois de prison pour vols, n'ont pas été purgées. Sur ce point, Dubaillon explique qu'il fait opposition à ces jugements. Il y aura donc lieu de revenir sur la personnalité de cet individu.

En ce qui concerne l'escroquerie commise au préjudice de M. Soetens, Dubaillon la nie timidement : il a rencontré sur la route un jeune homme qui lui a donné les tiges de bottines.« Car il ne trouvait plus ses routes et il ne savait pas parler français »... L'argument ne semble pas péremptoire au Tribunal, qui octroie à Louis Dubaillon une condamnation de quatre mois de prison.

VOLEUR DE VOITURE. — Henri Blondel, 19 ans, se disant coursier à Roubaix, se présente à l'appel de son nom pour s'entendre prévenu de vol d'une voiture, commis le 2 juillet au préjudice de M. Fraignac.

Mme Contaert, chez laquelle M. Fraignac remisait sa voiture, l'a laissé prendre par Blondel, se présentant au nom du propriétaire du véhicule.

Henri Blondel, qui n'a pas l'air d'avoir inventé la poudre, a offert en vente pour dix francs, la voiture de M. Fraignac, estimée 500 francs environ. Il n'a réussi qu'à se faire arrêter. Dans sa défense, le jeune voleur a souvent varié ; à retenir cette renversante explication, émise placidement, que la voiture volée avait été offerte à titre gracieux à Blondel, par M. Vaissier, « le prince du Congo », comme le désigne involontairement le Président.

Une autre explication : Blondel était allé prendre la voiture, pour la conduire tout près du canal afin de la laver, ce qui est démenti par M. Fraignac. Interrogé sur ses antécédents, Henri Blondel avoua d'abord au commissaire avoir été condamné en 1897 pour vol. A l'audience, il revient sur ce détail, et il dit que : « c'est des mensonges. »

Pour vérifier plus complètement les états de service de l'individu, le Tribunal a remis l'affaire à demain.

LE MONDE DES FRAUDEURS. — Toujours la même histoire, et rien de particulier à noter dans les quatre affaires de contrebande soumises lundi au Tribunal. Voici les condamnations intervenues :

Louis Milleville, 19 ans, cordonnier à Roubaix, 48 jours de prison et 500 francs d'amende ; trois jours et 500 francs à Charles Mortier, 18 ans, charretier à Halluin ; 3 mois et 500 francs avec sursis pour la prison à J-B. Ryelandt, 16 ans, apprêteur à Roubaix ; et trois jours et 500 francs à Auguste Tilloye, 70 ans, journalier à Fleurbaix.

NORD

UN DUNKERQUOIS PRISONNIER A L'ILE SAINTE-HELENE. — La famille Pourre vient de recevoir d'un de ses membres, M. Léon Pourre, des nouvelles très intéressantes.

M. Léon Pourre est actuellement retenu par les Anglais à Sainte-Hélène. Notre compatriote faisait le coup de feu chez les Boers lorsque, se trouvant à Boshof, avec le colonel de Villebois-Mareuil, il fut fait prisonnier. Il a assisté aux derniers moments de l'héroïque colonel.

PAS-DE-CALAIS

PARIS-PLAGE. — Le 15 juillet doit avoir lieu l'inauguration officielle du tramway électrique d'Etaples à Paris-Plage, sous la présidence d'honneur de M. Boudenoot, député du Pas-de-Calais, assisté des principales autorités du département.

A 11 heures et demie, vin d'honneur à l'Hôtel de Ville d'Etaples. Visite à l'usine d'électricité. A midi et quart, départ en tramway pour Paris-Plage (5 kilomètres à travers la forêt). A midi et demie, banquet de 300 couverts, offert aux autorités, dans la salle des fêtes du Grand Hôtel. Concert par les musiques d'Etaples et de Saint-Josse.

Dans la soirée grande fête foraine, kermesse, retraite aux flambeaux. Régates vénitiennes. Embrasement général de la Plage.

MARIAGES. — A Arras, M. Jules Wintenberger, fils du constructeur bien connu et maire de Frévent, avec Mlle Constance Bédu.

PETITE CORRESPONDANCE

L. D. 25. — Oui, mais pour de plus amples renseignements, adressez-vous à la gare.
J. B. P. — L'enfant portera votre nom.
M. T. V. — Non, la loi n'a pas d'effet rétroactif.
A. L. 168. — Il faut en faire la demande.
A. S. R. — Voyez M. le Chef de bureau de l'Etat-Civil.
P. L. M. — Les courses doivent avoir lieu vers la fin du présent mois.

C. S. R. Q. — Vous devez vous présenter avec les jeunes gens de votre classe et soumettre votre cas. Vous ne ferez qu'une année, ainsi que vos frères, mais il faut qu'ils réclament.

BELGIQUE

LA FUITE DE SIPIDO sera cause peut-être de pas mal d'ennuis pour un brave maréchal des logis de gendarmerie.

Lors que l'arrêt de la Cour d'assises, acquittant Sipido, eût été prononcé, l'un des avocats se retournant vers les gendarmes leur demanda de relâcher le prisonnier, Ceux-ci accédèrent à sa demande et Sipido, libre enfin, s'esquiva par le couloir des accusés.

Pour sa décharge, disent certains, le maréchal-des-logis de gendarmerie, qui a la garde des prisonniers, doit avoir l'ordre écrit d'élargissement. Or, celui-ci ne lui avait pas été délivré. Il aurait donc dû ramener les prisonniers à la prison où aurait eu lieu la levée d'écrou.

Un journal de Bruxelles assurait hier que Sipido était filé par la police de sûreté et qu'il a dû user de stratagèmes pour échapper à cette surveillance. S'il était demeuré à Bruxelles, il serait à l'heure qu'il est interné.

Cette affaire se termine, on le voit, d'une façon bien singulière.

UNE TROUPE BELGE EN CHINE. — On assure que M. Jérôme Becker, l'explorateur bien connu, tout récemment revenu d'un voyage à la Côte d'Ivoire, aurait l'intention d'organiser un corps de francs-tireurs belges en Chine. Il demanderait au gouvernement la reconnaissance officielle pour cette troupe.

LEOPOLD II TEMOIN — Le Roi des Belges sera appelé prochainement à déposer devant la Cour d'assises de la Seine comme témoin dans une affaire d'incendie. Le 23 juillet prochain et jours suivants, se dérouleront les débats du procès dans lequel sont impliqués Mme Boucher et l'agent d'affaires Fouquet, tous deux accusés d'avoir provoqué l'incendie de l'avenue Royale, qui éclata au mois de janvier dernier.

C'est à la requête des accusés que le roi Léopold est cité.

BRUXELLES

REORGANISATION DE L'ARMEE. — La « Belgique militaire » annonce que M. Hymans, le nouveau représentant de Bruxelles, reprenant la motion que présenta le général Brialmont en 1894, va demander à la Chambre, dès que les élections seront toutes validées et que seront vidées les interpellations en souffrance, la nomination d'une commission par lementaire et militaire chargée de faire enquête sur la situation militaire.

BRUGES

COUR D'ASSISES. — Dans la liste des jurés de la Cour d'Assises de la Flandre Occidentale, nous remarquons les noms de MM. : le Baron L. Peers de Nieuwburg, propriétaire, Oostcamp : A. Ameye, propriétaire, Iseghem ; C. Nuyttens, teinturier, Courtrai ; P. Degryse, teinturier, Roulers ; G. Van den Brouke, armurier, Courtrai.

UNE EMPOISONNEUSE DE 14 ANS. — Le parquet de Bruges instruit en ce moment une grave affaire d'empoisonnement. Une jeune servante de 14 ans, orpheline, recueillie par les époux Clas-Van Oost, cafetiers, et nommée Aline Catry, a été arrêtée sous l'inculpation de tentative d'empoisonnement de ses maîtres. La fillette avait mélangé du vitriol au café qu'elle servait ; ses patrons furent sauvés grâce à des contrepoisons énergiques. Elle a avoué au juge d'instruction qu'elle avait commis ce crime pour entrer plus tôt en possession de l'héritage que ses maîtres lui avaient promis en raison de sa bonne conduite. Alice Catry a été incarcérée.

YPRES

RELIGIEUSES DECOREES. — Par arrêté royal du 30 juin 1900, la décoration civique est décernée aux personnes ci-après désignées, en récompenses des services qu'ils ont rendus à l'occasion de maladies épidémiques, savoir :

La croix civique de première classe à : Mmes Castelein (U.), en religion sœur Vincent ; Debandt (A.), en religion sœur Thérèse ; Baetens (M.), en religion sœur Augustine, religieuses hospitalières de l'hôpital Notre-Dame, à Ypres ; Callens, (R.), en religion sœur Christine ; Ghesquière (J.), en religion sœur Marie ; Sœnen (J.), en religion sœur Thérèse, religieuses hospitalières les deux premières de l'hospice Belle, et la troisième de l'hospice Saint-Jean à Ypres.

TEMPLEUVE

UNE ENQUETE DE COMMODO. — L'administration communale de Templeuve informe que le sieur H. Dulier sollicite l'autorisation d'établir dans son établissement situé en cette commune, rue de Roubaix, un dépôt de pétrole d'une quantité de 300 litres. En conséquence, la demande sera déposée au secrétariat communal. Les personnes qui auraient des observations à faire pourront les présenter par écrit ou assister à l'enquête qui aura lieu à la maison communale le 16 juillet, à onze heures du matin.

TOURNAI

FÊTE ORGANISEE PAR LA SOCIETE « LE SOUVENIR FRANÇAIS ». — La grande fête gymnastique et musicale (instrumentale et chorale) organisée par la Société le « Souvenir français », de cette ville, promet de revêtir tout l'éclat qu'on doit en attendre. De nombreuses sociétés tant françaises que belges ont eu à cœur de répondre à l'appel qui leur a été fait. Le programme de la fête habilement composé remplira tout l'après-midi du 15 juillet et laissera sans nul doute une heureuse impression. Les sociétés de gymnastique travailleront sur la plaine des manœuvres (côté de la porte Saint-Martin), tandis que sur la Grand'Place nos sociétés les plus renommées (instrumentales et chorales) nous feront entendre les plus beaux morceaux de leur répertoire. Le soir, de 9 à 11 heures, projections par M. Glorieux et concert.

DECORATION CIVIQUE. — Par arrêté royal du 6 juillet 1900, la décoration civique, médaille de première classe, est décernée à M. F. Bay, concierge-messager du Bureau de bienfaisance de Tournai et à la dame Wattripont, veuve Poulain, gardienne de l'asile de bienfaisance pour les enfants à Tournai.

DOTTIGNIES

UNE ARRESTATION. — Lundi après-midi, le garde-champêtre Florin a mis en état d'arrestation, rue de Mouscron, le nommé Jules Benoni Térinsieu, âgé de 52 ans, originaire de Baincthun (Pas de Calais) et sans domicile fixe. Cet individu étant ivre, injuriait les passants qui refusaient de lui faire l'aumône. Térinsieu a été écroué à la prison communale.

HERSEAUX

EXPOSITION DE TRAVAUX MANUELS DE GAND. — Nous apprenons avec plaisir le brillant succès remporté par une jeune Hersenoise, Mlle Zoé Lepers, à l'exposition des travaux manuels de Gand, Elle a obtenu la médaille d'or pour ses travaux de broderie, coupe et couture.

On trouve les *Pilules du Dr Somer* (contre les maladies de l'estomac, des intestins et les affections qui en dérivent), chez M. Fonder, pharmacien, à Mouscron, 2 fr. le flacon. 40632

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Audience du 9 juillet. — Président M. Nothomb. — Le 20 mai 1900, vers 10 heures du soir, le garde-champêtre Gruloig en tournée au faubourg de Morelle, à Tournai, aperçut un rassemblement en face de l'église. C'étaient les nommés Leclercq Joseph et Planchon Eugène qui se battaient. Voulant les séparer, le garde fut frappé et outragé par le dernier qu'accompagna la femme Druart, née Servais Joséphine, ménagère audit faubourg. Elle reçoit de ce chef 26 francs avec sursis et Planchon Eugène, 18 ans, journalier, en retire 1 mois 18 jours et 112 francs.

Un nommé Vandendaele Odon, 26 ans, ouvrier de ferme à Blaugies, reçoit par défaut, une amende de 52 francs avec sursis de 5 ans pour coups à sa mère, demeurant à Marcq-en-Baroeul, le 5 août 1897.

Vers la fin de l'année dernière, des tripotages furent découverts dans la caisse et dans les livres de la société « La Prévoyante Tournaisienne », fondée à la Maison du Peuple, rue Barre St-Brice, à Tournai. Des vérifications furent faites et l'on découvrit que la caisse ne renfermait que 817 fr. 28, alors que les livres renseignaient 1817 fr. 05, soit un détournement de 1,000 francs. En outre une somme de 78 francs versée pour assurances était disparue et des versements opérés par divers membres et se montant environ à 35 francs, n'avaient pas été portés au livre. Le comptable de la société, Dupres François, 30 ans, peintre à Tournai, est poursuivi pour ces détournements. Il est condamné à 5 mois de prison et 26 francs d'amende avec sursis.

Le Tribunal inflige 1 mois de prison à Callens Gaston, boucher, 31 ans, né à Mouscron, sans résidence, pour rupture de ban de surveillance.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Audience du 9 juillet. — Présidence de M. Jonckheere, vice-président. — Lors des grèves à Halluin, les nommés 1. Vandamme Albert, 21 ans; 2. Ryckaert Honoré, 21 ans; 3. Vandervatteyne Adolphe, 20 ans; 4. Steverlinck Alphonse, 21 ans; 5. Naaihaert Camille, 20 ans; 6. Vandekerkhove Paul, 23 ans; 7. Cambier Hippolyte, 29 ans, tous tisserands, demeurant à Menin et Halluin, qui avaient été mis en état d'arrestation, pour avoir porté atteinte au libre exercice du travail et pour avoir porté des coups à des ouvriers qui revenaient ou allaient à leur ouvrage, comparaissent devant le Tribunal à l'audience de ce jour, qui les condamne : le premier, à 1 an de prison; le deuxième et le cinquième, chacun à 4 mois de prison; les troisième, quatrième et sixième, chacun à un emprisonnement de deux mois. Le Tribunal accorde le bénéfice de la condamnation conditionnelle, avec sursis de cinq ans, aux troisième et sixième et remet l'affaire quant au septième prévenu à une audience ultérieure.

Le 20 avril dernier, vers 7 heures et demie du soir, Mestdagh Charles, 25 ans, journalier à Courtrai, étant pris de boisson, entra chez le cabaretier Egels Jules, rue du Sion, à Courtrai, où il était en logement et sans mot dire il prit une chaise et la lança sur un bec Auer. Le tenancier de l'établissement dut réclamer l'intervention d'un policier qui dressa procès-verbal pour ivresse, bris mobilier et bris de clôtures. C'est pour ces faits qu'il comparaît aujourd'hui en justice et qu'il est condamné à trois amendes : 26 francs ou 8 jours; 15 francs ou 3 jours et 10 francs ou 2 jours.

Deprez Sidonie, 26 ans, femme Beyl, ménagère à Menin; Deprez Camille, 25 ans, domestique de bâtelier, domicilié à Oostvleteren; Maertens Auguste, 17 ans, porteur de télégrammes à Menin, rue du Gaz; Kindt Constant, 36 ans, journalier à Menin, place Vandermeersch, prévenus d'avoir à Menin, le 19 avril 1900, les deux premiers, volé environ 150 kilogrammes de charbon au préjudice de l'établissement du gaz; les troisième et quatrième, de complicité de vol, sont condamnés chacun avec un sursis de 5 ans, à 50 francs d'amende ou 15 jours de prison.

Le 7 avril dernier, vers 1 heure de l'après-midi, les gendarmes De Blende et Meere, de Mouscron, ayant conduit un convoi d'expulsés à la frontière, rencontrèrent en cours de route, un certain Vanhoenackère Charles-Louis, âgé de 32 ans, marchand de chiffons, demeurant en la même commune, chaussée de Menin, qui était ivre et qui pouvait à peine tenir sur les jambes. Pour éviter des malheurs, les agents de la force publique voulurent le mettre en lieu sûr, mais l'ivrogne n'entendit pas de cette oreille et outragea et invectiva les gendarmes. C'est ce qui lui a valu à l'audience de ce jour, deux amendes, l'une de 26 francs ou 8 jours, l'autre de 15 francs ou 3 jours.

Le 26 mars 1900, vers 1 heure du matin, Braeckel Charles-Louis, âgé de 40 ans, hâleur de bateaux, domicilié à Bruges, étant sous l'influence de la boisson, et en passant devant le bureau de police, se mit à frapper sur la porte et à insulter l'agent de police Deboutridder Hector, qui était de service au poste. L'agent dressa procès-verbal et pour ces faits, il é devant le Tribunal, il est condamné à 15 jours de prison pour outrage et 10 francs d'amende ou 2 jours de prison pour ivresse.

A PROPOS D'ERUPTIONS VOLCANIQUES

Un volcan éclate et produit une violente éruption qui répand la ruine là où se forment des coulées de lave et où tombe une pluie de cendres chaudes et de roches broyées. Rien au monde ne peut résister à la force volcanique. Un volcan n'est autre chose qu'une immense tumeur maligne qui existe sur la surface de la terre et dont la rupture se fait avec une épouvantable rapidité. La nature cherche toujours à parer l'attaque et à égaliser la pression.

Voilà justement la raison pour laquelle M. Adolphe Verlin, avait tant à se plaindre d'un mal survenu à un certain point de l'épiderme. Au début, la partie sensible aurait à peine recouvert une pièce de 50 centimes — un bobi d'enfant, ou tout au moins une chose insignifiante. Néanmoins il y éprouvait une si forte sensation de brûlure et une si grande démangeaison qu'il fut bien obligé de s'en préoccuper. Il consulta tous les principaux médecins des environs, qui, dit-il, furent incapables de le soulager. La partie enflammée s'élargit et fut bientôt accompagnée de plusieurs autres, de sorte que, au bout de quelques mois, il en avait le corps entièrement recouvert. Il pouvait à peine dormir tant était grande la douleur.

Traitant de ce sujet dans une lettre en date du 31 mai 1898, M. Verlin s'exprime ainsi : — « J'appris que je souffrais d'un mal qui est connu sous le nom d'eczéma, l'une des plus communes et des plus opiniâtres maladies de la peau. Aucun traitement ne me soulageait. Les plaies laissaient écouler une humeur jaunâtre qui sentait fort mauvais. Je ressentais en même temps de vives douleurs à l'estomac et dans les intestins. J'avais peu d'appétit et je digérais avec la plus grande difficulté. J'avais l'urine rouge et dans un état nullement normal.. »

« Pendant dix-huit mois, il me fut impossible de me livrer au moindre travail, et durant six mois je fus alité, plié en deux, incapable de faire un mouvement et en proie à d'affreuses douleurs.. Que d'argent n'ai-je pas dépensé en consultations et en médicaments, mais en vain ! J'étais aussi en proie à une forte constipation, et les médecins m'assurèrent que les matières qui encombraient mes intestins avaient continuellement une tendance à empirer le mal. J'étais donc sans espoir de guérison. Je lisais ma condamnation dans le triste état où j'étais, comme le ferait un assassin qui entendrait sa sentence de mort prononcée par le juge. Je me trompais néanmoins, sans quoi je ne pourrais pas vous écrire aujourd'hui comme je le fais. Le mal durait déjà depuis quatre ans et pendant les deux dernières années je souffris tellement que plus d'une fois je souhaitais la mort pour mettre fin à mes souffrances. »

« Un jour, une dame me parla d'un remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers, vendue par M. Oscar Fanyau, Pharmacien à Lille, (Nord), et des guérisons extraordinaires qu'il opérait dans des cas réputés incurables. Elle me lut même dans un petit livre les témoignages de plusieurs personnes qui avaient été guéries du mal qui me torturait. L'espoir me revint, et en effet, le premier flacon de ce remède me fit beaucoup de bien. Après trois autres flacons ma condition s'était tout-à-fait améliorée, c'est pourquoi je continuai ce traitement. Quelques semaines après mes plaies commencèrent à se cicatriser et à disparaître entièrement. Puis, je me trouvai suffisamment rétabli pour me remettre au travail. Je ne saurais vous dire la joie que ma famille et moi nous éprouvons à la pensée d'une guérison si inattendue. Grâce à votre remède j'ai recouvré les forces, l'énergie et la santé. Je vous autorise à publier ma lettre et vous réitère mes sentiments de profonde reconnaissance. » Adolphe Verlin, décoré de la médaille militaire, à Clais, par Londinières (Seine-Inférieure), le 31 mai 1898. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Demitis, adjoint au maire de Clais.

La lettre qu'on vient de lire est celle d'un ancien soldat quifut blessé à Gravelotte, le 16 août 1870, à la jambe, au bras et à la hanche ; il reçut en outre trois coups de sabre sur latête. Il va sans dire qu'il fut, à juste titre, décoré de la médaille militaire. Le terrible eczéma dont il souffrit tant fut guéri par la Tisane américaine des Shakers à cause du pouvoir que possède ce remède de corriger la digestion et de purifier le sang. 71145d

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Concours annoncés :

ROUBAIX. — Concours préparatoire pour le 14 juillet. — M. Aug. Kruze, cabaretier au « Bon Coin », rue Pellart, 72, rappelle aux amateurs colombophiles son concours sur Saint-Just le mercredi 11 juillet. Mise en paniers la veille de quatre à sept heures du soir.

100 francs prix d'honneur répartis en cinq prix de 10 fr. et dix prix de 5 francs, mise 1 fr. 50 c. dont 50 c. pour frais. Une poule spéciale de 25 francs sera jouée à la première série de deux pigeons non désignés à raison de 10 c. par pigeon. Ce concours se jouera pour Roubaix seul. Les pigeons seront lâchés de façon à ce qu'ils arrivent dans leur pigeonnier de huit heures à huit heures et demie ou de midi à une heure. Pour les autres conditions suivre en tous points le règlement de la « Fraternelle ».

Résultats de concours :

TOURCOING. — Résultat du concours de Chartres organisé par la société « La Colombe » chez M. Jules Baert, rue du Château, le dimanche 8 juillet 1900. 18 paniers lâchés à 5 heures 30, par M. Alphonse Leman, convoyeur. — 1er prix, Delhoute, Leers; 2e, Leblanc, Leers, 3p; 3e, Paul Duvillier, u5p; 4e, Delepaut, 4p; 5e, Millescamps, 4p; 6e, Lorez, 3p; 7e, René Vandamme, 5p; 8e, Edouard Demeyre, 3p; 9e, Georges Delebarre, Croix, 6p; 10e, Noqut, 5p; 11e, Dedryver, 3p; 12e, Demeyre, 3p; 13e, Delahaye, 5pr; 14e, Lorez, 3p; 15e, Lothé; 16e, Hennion; 17e, Stevens, 5p; 18e, Millescamps, 3p; 19e, Delhoutre; 20e, Warhem, 5p; 21e, Delhoutre, 5p; 22e, J. Baert, h; 23e, Vancorselis Michel, 4pr; 24e, Bevernage, 4p; 25e, Codron, 4p; 26e, Delgatte, 4p; 27e, Dujardin Ed., Roubaix, 4p; 28e, Honoré Maertens, 2p; 29e, Jules Baert, p; 30e, Farvacque, 4p; 31e, Bevernage, 4p; 32e, Stevens, 2p; 33e, Franchomme, 3p; 34e, Carpentier, 3p; 35e, Dujardin Ed., Roubaix, 4p; 36e, Losfeld, 3pr; 37e, Codron, 3p; 38e, E. Dujardin, 3p; 39e, Dhal, 3p; 40e Louis Leclercq, p; 41e, Masurel, 3p; 42e, Paul Duvillier, 3p; 43e, Bouton, p; 44e, Denoyette, 2p; 45e, Deroubaix, 3p; 46e, Ed. Dujardin, 3p; 47e, Wagnon, p; 48e, Dupont, 3p; 49e, Delebarre, 2pr: 50e, Millescamps, 2p; 51e, Fourrt, 2p; 52e, Desnoyette, p; 53e, J. Baert, h; 54e, Liénard, p; 55e, Vanmansart, 2p; 56e, Naessens, 2p; 57e, Paul Liagre, 2p; 58e, J. Baert, h; 59e, Delgatte, 2p; 60e, Delhoutre, 2p; 61e, Morel, p; 62e, Verplancke, 2p; 63e, Dhaene, 2p; 64e, Dedryver, h; 65e, Flipo, 2p; 6e, Dutilleul, p; 67e, Delepaut, p; 68e, Dhaze, r; 69e, Delahaye; 70e, Désiré Leclercq; 71e, Delgatte; 72e, Courrier; 73e, Hazebrouck; bouquet, Corbu. — Le premier objet d'art a été gagné par M. Demeyre; le deuxième par M. Lorez; le troisième par M. Millescamps; le quatrième par M. Delhoutre, et le cinquième par M. Jules Baert. — Le premier pigeon a été constaté à 10 heures 05'51 avec une vitesse de 1011 mètres 98 à la minute et le dernier à 10 heures 28' 09 avec une vitesse de 939 m. 54 à la minute.

— La société colombophile « Les Voltigeurs » établie chez M. François Verhulst (dit Cho Browaeys) place St-Louis, rappelle aux amateurs son magnifique concours de Chantilly le samedi 14 juillet (fête nationale). 200 francs de prix d'honneur. De nombreux dons seront joués gratuitement. Mise en paniers, vendredi 13 juillet, de 4 à 7 heures du soir.

WATTRELOS. — Résultat du concours de St-Just, donné par la fédération wattrelosienne, le 8 juillet, chez M. Henri Monnet, rue de l'Industrie (Sartel). 320 pigeons lâchés à 6 heures 05 par M. Demulder. — 1er prix, Molard, 5p; 2e, Lathuy, h; 3e, Nys J., 4p; 4e, Dufour E., 5p; 5e, Duvillers, 5p; 6e, Duvillers E., 3p; 7e, Bettremieux C.; 8e, Samain A., 4p; 9e, Barbieux, h; 10e, Florin, 3p; 11e, Desrumeaux L., 3p; 12e, Duvillers E., p; 13e, Vandemberghe, 3p; 14e, Florin, 3p; 15e, Hazebrouck, p; 16e, Nuttin, h; 17e, Samain A., 2p; 18e, Deltour F.; 19e, Herminet H., p; 20e, Plouvier J., p; 21e, Duvillers E. Le régulateur par poule à 0.20 c., Moulard: l'autre par série de deux pigeons, Duvillers E.; deuxième série de deux pigeons, une montre, Florin A.; troisième série de deux pigeons, une montre, Samain A.— Le premier pigeon a été constaté à 8 heures 33'35 avec une vitesse de 970 m. 84 ; le dernier à 8 heures 39'01 avec une vitesse de 933 m. 55. — Distribution des prix, jeudi soir, à 8 heures.

WATTRELOS. — Résultat du concours de Clermont, organisé par l'association Wattrelos-Herseaux, chez Moïse Hélin. 410 pigeons lâchés à 6 heures 30, beau, nord, par M. Verpraete, convoyeur : Bonte H. — 1er prix, Mercier, 4p régulateur; 2e, Lerouge; 3e, Baas, 2p; 4e, Callens, 1p; 5e, Glorieux, 4p; 6e, Delcroix, 1p; Deldalle, h; David, h; Dupont, h; 7e, Dupont, 1p; 8e, Hespel; 9e, Mercier, 4p; 10e, Vercléven, 1p; 11e, Deffrennes, 2p; 12e, Lerouge; 13e, Barbry, 3p; 14e, Mercier, 2p; 15e, Mercier, 2p; 16e, Débarbieux, 2p; 17e, Débarbieux, 3p; 18e, Baas, 3p; 19e, Glorieux, 3p; 20e, Salembier, 1p; 21e, Carlier, 1p et un reliquat; 22e, Lepers, 2p; 23e, Spriet, un reliquat; 24e, Débarbieux; 25e, Barbry. Série de trois pigeons, 15 fr., C. Mercier: série de deux pigeons, 10 fr., A. Dupont: série de deux pigeons, une montre, Lerouge: série de deux pigeons, une montre, Achille Débarbieux. — Le premier pigeon a été constaté à 9 heures 12'47 avec une vitesse de 966 mètres 33 et le dernier à 9 h. 20'33 avec une vitesse de 924 m. 71. Distribution des prix, jeudi soir, à huit heures.

RONCQ. — Résultat du concours de Saint-Just, organisé par la société « Le Gros Bleu », chez M. Vincent Gilles, le dimanche 8 juillet. — 126 pigeons lâchés à 7 h. 14. — 1er prix, Messiaen, p.; 2e, Vanpoucke, 2p.; 3e, Vandevelde, 1.4p.; 4e, Vanpoucke, p.; 5e, Fermont, Tourcoing, 2p.; 6e, Vanpoucke, p.; 7e, Boutry H.; 8e, Hemerick, 2p.; 9e, Vanpoucke, p.; 10e, Messelier, 3p.; 11e, Vanpoucke, p.; 12e, Jules Dervaux, p.; Bouquet : Hemerick 2. Prix d'honneur par séries : 1re série de 3 pigeons, Vanpoucke; 2e, Hemerick, 1re série de 2 pigeons, Vanpoucke; 2e, Lecomte. Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 58'15" avec une vitesse de 885 m. 96 à la minute; le dernier à 10 h. 04'39" avec une vitesse de 861 mètres 53 à la minute. La distribution des prix aura lieu le dimanche 15 juillet de 6 à 7 heures du soir. MM. les amateurs sont priés de se munir de leur carnet de distance.

JEU DE BOULES

MONT-A-LEUX. — Une grande animation régnait dimanche après-midi chez M. Coppenolle, à Mont-à-Leux. C'est qu'une grande partie était engagée pour un souper entre huit amis de Roubaix contre huit de la Société du Mont-à-Leux. Un véritable entrain a régné pendant tout le temps de cette partie, où l'on a admiré de véritables coups d'adresse. Le jeu se faisait à 15 points; malgré les coups de véritable finesse de M. Louis Coppenolle, et les joueurs choisis qu'il avait fait venir bien loin de l'étranger (ce qui prouve l'acharnement de cette partie) les Roubaisiens sont restés vainqueurs par 15 points contre 9 à la société Coppenolle.

La Villette, 9 juillet. — Bestiaux.

Espèces	Amenés	Vendus	1re qté	2e qté	3e qté	Prix extrêmes viande nette	Prix extrêmes Poids vif
Bœufs	4.431	3.965	1 40	1 20	1 00	0 90 à 1 45	» 58 à 0 90
Vaches	930	908	1 32	1 40	93	» 65 à 1 40	» 50 à » 86
Taureaux	338	313	1 09	88	» 75	» 70 à 1 05	» 38 à » 74
Veaux	1 803	1.553	1 80	1 50	1 20	1 00 à 1 99	» 93 à 1 20
Moutons	24.837	15.887	1 85	1 80	1 50	1 40 à 2 05	» 74 à 1 20
Porcs	3.814	3.811	1 45	1 40	1 35	1 30 à 1 50	» 78 à 1 04

OSTENDE. — Grand Hôtel d'Ostende, Digue. — Nouvellement restauré. — Pension. 70103

COMPAGNIE FINANCIERE Belge-Française
(BELFRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs
BUREAUX ET AGENCES :
BRUXELLES, PARIS, ROUBAIX, TOURCOING, HAUMONT, VALENCIENNES, LENS, COMPIEGNE, SAINT-AMAND, HALLUIN, MONTDIDIER, DOULLENS, JEUMONT, DENAIN, BÉTHUNE, C. EIL, ORCHIES, CALAIS, AVESNES, ANZIN, BRUAY, AMIENS, SAINT-POL, SOMAIN, ARRAS, BOULOGNE, ARMENTIÈRES, CAMBRAI, HÉNIN LIÉTARD, ABBEVILLE, DOUAI, SAINT-OMER, HAZEBROUCK, WORMHOUDT, DUNKERQUE, LA BASSÉE
La Compagnie Financière Belge-Française (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.
ORDRES DE BOURSE
Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc
OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées
Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.
Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETINS FINANCIERS

du lundi 9 juillet 1900

PARIS, 9 juillet.

Les fonds français ont accentué leur mouvement de reprise : 3 % de 99.90 à 100; 3 1/2 de 102.30 à 102.45. Au comptant, 100 et 102.57, soit une amélioration de 5 à 12 centimes.

Une forte hausse a emporté l'Extérieure de 70.95 à 71.70. Les Chemins espagnols ont suivi de loin cette transformation de cours, le Nord de l'Espagne gagnant 3 fr. à 202, le Saragosse 3 à 285, les Andalous 6 à 286.

L'Italien a monté également de 60 centimes à 92.10; les fonds russes 3 % ont repris, l'un de 50, l'autre de 65 centimes, à 83.50 et 84.05.

Le Turc C a monté de 30 centimes à 25.15, le D de 12 à 22.65, la Banque de 5 fr. à 534.

BRUXELLES, 9 juillet.

Terme. — Le marché s'améliore, on cote 454 à 451 en Métropolitain et 266 1/2 à 265 1/2 en Parisienne. Brésil 4 % 66 1/4; le change à Rio avance encore à 13 9/16.

Comptant. — Le marché du comptant est calme en général. Les charbonnages sont soutenus et les titres congolais irréguliers. La Banque Nationale cote 2905 et la Capital Nationale Financière cote 198. Titres sidérurgiques calmes. Capital Aciéries d'Anvers 167.50. Ordinaires 104.50. Houillères Unies 325.75. Les bénéfices de l'exercice 1899-1900 seraient de 1.700.000 dont 800.000 seraient portés en prévisions et amortissements divers. Le solde permettrait ainsi la distribution d'un solde rémunérateur dont les actionnaires ont été privés depuis décembre 1892. Maribaye 1350. Les zincs se raffermissent sur la bonne tenue du métal à Londres. Vieille Montagne 712.50. Aux diverses la Compagnie du Congo reste à 3000. L'Ordinaire Haut-Congo est ferme à 3307.50. Div. Cibils soutenus à 470. Pétroles de Prahova 202 et 98 selon les titres.

VANDEKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière » Chaussée de Louvain, Bruxelles

Comptoir Financier Fr. De Cooman
ROUBAIX 14, rue St-Georges — TOURCOING 8, Boulev. Gambetta
AGENCES :
ABBEVILLE, AMIENS, ARMENTIÈRES, ARRAS, BAILLEUL, BORDEAUX, BRUXELLES, CAMBRAI, CAUDRY, COMINES, DOUAI, DUNKERQUE, ELBEUF, FÉCAMP, GAND, LE HAVRE, LILLE, LYON, MAUBEUGE, PARIS, PÉRUWELZ, REMIREMONT, ROUEN, SAINT-QUENTIN, SEDAN, TOURNAI, VALENCIENNES
Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers. Renseignements gratuits.
ORDRES DE BOURSE
Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres*. Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.
La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

LA VUE conservée et rétablie

par l'emploi des verres spéciaux combinés et perfectionnés. Les personnes dont la vue est affaiblie par l'âge, par un travail assidu ou d'autres causes quelconques trouveront un soulagement immédiat par l'emploi de ces verres choisis méthodiquement pour chaque genre de vue. Nouveaux systèmes de montures de pince-nezet lunettes en or, argent et nickel ne tombant ni blessant le nez. **Verres cristal de roche axe. Lunettes depuis 0.75. Pince-nez depuis 1.25.** Spécialité de jumelles de théâtre, baromètre, Thermomètres, Compte-fils, Loupes, Yeux artificiels, Tubes pour niveaux d'eau, etc., etc. **Exécution méticuleuse et rapide des ordonnances de MM. les docteurs oculistes. Réparations en tous genres.**
A L'OPTOMÈTRE
L. JOSÉ-FRIBOURG, Opticien-Spécialiste
ROUBAIX — 18 bis, Grande-Rue, 18 bis — ROUBAIX

PLUS DE FUITES aux Tuyaux d'Eaux Potables
Avec l'*Anti-Bélier*, réducteur de pression, système Paul Planquart-Benoist. Cet appareil est breveté en France et à l'étranger ; on peut le voir fonctionner à l'Exposition, Palais de l'Hygiène, classe 111. *L'Anti-Bélier* est garanti. La maison s'engage même à le reprendre sans aucune dépense pour l'acheteur, si, après trois mois d'essai, il n'avait pas rendu les services attendus. Références de plus d'un an. — Paul Planquart-Benoist, 18, Place de la Liberté, Roubaix. 70695

BONSECOURS
HYDROTHÉRAPIE DU DOCTEUR DELAUNOIS 57748

LA CONSTIPATION ET L'INFLAMMATION
SONT VAINCUES PAR
LES GRAINES DE SANTÉ VÉGÉTALES
(marque déposée)
graine naturelle de Psyllium, épurée par un procédé spécial de la maison
préparées par Jules BARBRY, botaniste-herboriste
11, Rue du Bois, 11, ROUBAIX
Les **Graines de Santé** végétales dont la popularité est justifiée par leur efficacité incontestable, ne sont pas un médicament, elles peuvent être prises sans crainte à tout âge en tous temps et en toutes circonstances, elles suppriment rapidement **la constipation, les coliques, l'inflammation de l'estomac et des intestins, l'échauffement et les digestions laborieuses.**
Prix de la boîte : **1 fr. 25**; 6 boîtes : **7 fr.**
Inutile de demander les **Graines de Santé** dans d'autres maisons. M. Barbry n'a pas de dépositaires.

FABRIQUE DE MEUBLES & SIÈGES
BAMBOU ET ROTIN
pour vérandahs, bureaux, salons japonais
Travaux de décoration
E. ROBACHE, 12, *Rue de Mouvaux, ROUBAIX*

Cidre Champagne
EN BOUTEILLES
VENTE EN DÉTAIL ET EN PANIERS
EXPÉDITIONS POUR LA MER OU LA CAMPAGNE
S'adresser :
AUX ENTREPOTS DU NORD,
6 à 12, boulevard de Paris,
60685 ou 104, Grande-Rue, Roubaix.

Ne portez que les chapeaux Léon
21, rue Daunou, Paris, Nice et Vichy. 70892

CÉPHALIQUE ST-MICHEL

Guérit instantanément
RAGES DE DENTS,
MAUX DE TÊTE,
MIGRAINE,
NEVRALGIES.
On ne doit jamais être sans "Céphalique" dans une famille.
Il évite bien des douleurs.
PRIX : 1f50
Les PILULES CÉPHALIQUES sont les plus efficaces qu'on puisse employer contre les *Névralgies*.
PRIX : 3 fr.
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies. Pharie COUVREUR à Roubaix
FORDER, à Mouscron — BRUNEAU à Tourcoing

HORLOGERIE
Bijouterie-Orfèvrerie, Lunetterie, Coutellerie
Grand choix de Montres, Bijoux, à des prix très modérés.
Spécialité de Corbeilles pour Mariage. *Médailles pour Sociétés.* — **ARTICLES pour 1re COMMUNION.**
C. HENNEBOIS-DUBURCQ
6, Contour Saint-Martin, ROUBAIX 6 55

ETAT-CIVIL

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 9 juillet. — Berthe Parladez, rue Ste-Elisabeth, 45. — Jeanne Vronne, rue du Tilleul, 297. — Suzanne Bossuyt, rue Blanchemaille. — Raymond Vanoverberghe, rue de Maubeuge, 15. — Eugène Burvenich, rue Latine, 5. — Jean Bouriez, rue de l'Ommelet, impasse Balsac, 30. — Laura Vandenbroeck, rue Jacquard, 90. — Jeanne Houtman, rue Louis Decottignies, 70. — Achille Heuls, rue de la Vigne, 106. — René Leveugle, rue Ingres, 1. — Palmyre Paton, boulevard de Cambrai.

Mariages. — Emile Deleu, 20 ans, journalier, boulevard Gambetta, 30 et Marie Picquette, 19 ans, rattacheuse, boulevard Gambetta. — Pierre Merlin, 30 ans, rattacheur, rue Bayart, 48 et Mathilde Verhamme, 27 ans, soigneuse, rue Bayart, 48. — Emile Dhellemme, 23 ans, employé de commerce, à Lille et Marthe Meurisse, 20 ans, sans profession, rue de l'Ouest, 5.

Décès. — Jean Debeir, 54 ans, rue Beaurewaert, 12. — Arthur Normand, 46 ans, rue du Chemin de fer, 7. — Rosalie Beckaert, 45 ans, rue Labruyère, 10. — Mort-né, L.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 9 juillet. — Yvonne Milecamp, rue des Villas. — Andréa Nys, rue Bazeille. — Albertine Lepers, rue Marengo. — Lucien Catteau, rue du Fresnoy. — Michel Magnée, rue du Bois, 224. — Paul Kinds, rue du Chêne-Houpline. — Joseph Tejedhoff, rue de Creil, 15. — Henri Charlet, rue Desurmont, 17. — Jeanne Dekeyser, rue du Virolois. — Camille Delcroix, rue de Toul, 15. — Camille Maertens, rue de Neuville, 6. — Raymond Cottenier, rue du Bus. — Henri Castelain, rue du Pont-de-Neuville. — Léonie Hermant, rue de Comines. — Laure Bohin, rue de Dunkerque. — Désiré Dumont, rue de Mouvaux, 119. — Jeanne Glorieux, rue du Général-Souham, 60.

Décès. — Leruste Henri, 42 ans, agent de police, rue de la Baille, 97. — Verhelst Albert, 11 mois, rue Chevreul. — Catteau Lucienne, 1 jour, rue du Fresnoy. — Dubit Valentine, 2 ans, rue Fin-de-la-Guerre. — Descamps Rosalie, 65 ans, rue de Mouvaux, 86. — Millescamps Henri, 43 ans, tisserand, rue Marceau.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 9 juillet. — Clémence Verdonck, Petit-Tournai. — Lucienne Lepoutre, Fort-Lillois. — Arthur Salembier, Hourde. — Hélène Monet, Beck.

Publications de mariage. — Maurice Haerynck, 2[illegible]

ans, homme de peine, et Virgi[nie] — Cyrille Vancoppenolle, 21 a[ns] ... eaux, 18 ans, tisserande. — Pie[rre] ... serand, et Marie Pollet, 20 ans, ... Déclaration de décès. — Fé[...] ménagère, rue de la Distillerie. CROIX. — Déclarations de n[aissances] ... Raymond Playe, rue de la Duq[...] ... len, rue de Metz, impasse Pluq[...] LYS. — Déclaration de nai[ssances] Néant. Publication de mariage. — ... soigneur, à Roubaix, et Eugéni[e] ... gneuse, à Roubaix. Déclaration de décès. — Au[...] cien tisserand, rue du Bois. RONCQ. — Déclaration de n[aissances] Adelaïde Meganck, Blanc-Four. Décès. — Cokele, (mort-né), r[ue] ... HALLUIN. — Déclaration de ... Elza Vandevelghe, rue Basse. MOUVAUX. — Déclarations ... — Eugénie Houzet, rue Faidhe[rbe] ... La Placette. — Emile Vergotte, ... Lepelve, rue Mirabeau. COURTRAI. — Déclaration ... — Léon Casselman, rue St-Gene[viève] ... Décès. — Charles Crommelinc[k] ...

ESTOMAC, SA[...] Docteur ... 82, Grande-Rue, 82, en f[ace] ... ROUBA[IX] Tous les jours, sauf le lund[i]

FEUILLETON DU 11 JUIL[LET]

FONT[...]

PAR LÉON D[E ...]

— Non, balbutia madame ... pardonner. Je pleure la fin ... ma vie. Ce qu'était pour moi ... nul ne saura. Combien de ... Dieu, tout bas, de m'avoir ... ment ! Plus riche et moin[s] ... pas eu, comme je les avais, ... ma fille. Et maintenant, si ... est fini !

— Quel homme serais-je ... j'avais la pensée de vous pr[...]

Ces mots calmèrent la pau[vre] ... ils changèrent la cause de ... ses yeux et tâcha de se redr[esser] ...

— J'ai honte de moi, dit-e[lle] ... que l'ombre de moi-même. ... mieux que les jambes. Cau[...] ... me demandez ma fille ? Vo[...] ... N'allez pas croire qu'en parl[...] ... trevoir une impossibilité. Je ... Suzanne, et je vous adresse ... clarant que je vous crois di[gne] ... monde ne jugera point la ch[...] ... mère. On vous objectera qu[e] ... on ira plus loin, peut-être. ... m'annonciez tout à l'heure ...

BOURSE DE PA[RIS] du 9 JUILLET 1900

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS ET É[TRANGERS] BANQUE DE FRANCE ET CRÉDIT F[ONCIER]

CRÉDIT FONCI[ER] VILLES, CHEMINS D[E FER]

IMMEUBLE[S] A VENDRE OU A LO[UER]
Etude de Me VALLOIS, no[taire] à Wambrechies.
A vendre publiquem[ent]
Le lundi 23 juillet 190[0] 4 heures (heure fixe), en la ... rie de Lambersart,
3 HECTAR[ES] 10 centiares à Mouvau[x]
appartenant au Bureau de ... faisance de Lambersart.
Sur la mise-à-prix de 70[...] francs.
H. WILMO[...] 40, r. Pauvrée, Roub[aix] PRÊTS SUR HYPOTHÈ[QUES] Achats, Ventes de Propriét[és] LOCATIONS D'IMMEU[BLES]
CABINET DE ALBERT DESPRE[Z] Receveur de Rente[s] et des loyers 158, Rue Blanchemaille, ROUBAIX Achats — Ventes et ... tions d'immeubles — ... dactions de baux. Assurances Vie, Incendie, Accid[ents]
COMPTOIR des TRANSACT[IONS] FICQUET 9, boulevard Gambetta, Ro[ubaix]